

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/01/2014	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01114P0011

### 1. Intitulé du projet

Construction 14 200m<sup>2</sup> SDP de logements rue de la Malmedonne à MAUREPAS (78).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  RCSNANTERRE Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	Surface comprise entre 10 000 et 40 000m <sup>2</sup> SDP

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

La construction de ce projet nécessite la démolition du bâtiment industriel existant, soit 3027m<sup>2</sup> de SP, destiné à fabriquer des pièces aéronautiques.

Le projet consiste en la création d'un ensemble immobilier de 230 logements, soit 14 200m<sup>2</sup> de SP, et 272 places de stationnement dont 256 places de parkings en sous sol.

Le projet se répartit comme suit :

- Logements : 92 locatif social ; 46 accession sociale ; 92 accession
- Locaux techniques
- Places de stationnement (en surface et en sous-sol)
- Espaces verts et un merlon le long de la RD13 pour assurer une protection acoustique

## 4.2 Objectifs du projet

Développé en partenariat avec la ville de Maurepas, le projet revêt plusieurs objectifs;

- 1) Valoriser un site actuellement à caractère industriel.
- 2) Proposer une offre de logement attractive pour pallier le décroissement de population que connaît la ville depuis les années 1990.
- 3) Contribuer à diminuer le déficit communal en matière de logements sociaux pour répondre à la loi SRU

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site se situe au sud-est de la commune, entouré par l'avenue du Béarn (nord), la rue du Couserans (est) et la rue de la Malmédonne (sud).

Le projet nécessite une démolition totale des bâtiments existants, construits dans les années 1970/ 1980.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier de 230 logements répartis en 7 bâtiments (R+4 et R+4+attique) et 272 places de stationnement réparties en surface et en sous-sol.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération est le suivant :

- Démarrage du chantier : Septembre 2015
- Achèvement prévu du chantier : fin 2017

Une certification "Cerqual Habitat et Environnement" sera recherchée, ce qui permettra notamment au stade de la réalisation de limiter les nuisances (charte chantier vert...) liées au chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Logements répartis en un coeur d'îlot paysager et en sept (7) cages d'ascenseur distribuées via deux (2) parkings en sous-sol indépendants avec deux (2) accès pour limiter le flot de véhicules (un accès rue de la Malmédonne, un accès avenue du Béarn) vingt (20) places de stationnement visiteur en surface.

Le coeur d'îlot sera ouvert sur l'extérieur, il bénéficiera d'un traitement paysager spécifique et de cheminements piétons accessibles au nord et à l'est de la résidence permettant ainsi au voisinage de traverser les lieux sans être gêné. Mise en oeuvre d'un grand merlon paysager le long de la rue de la Malmédonne pour limiter l'impact des nuisances sonores de la rue.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une demande de PC déposé le 30/12/2013 à la mairie de MAUREPAS.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire créant une Surface de Planchers (SP) supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du terrain :	8 887 m <sup>2</sup>
Surface de Planchers (SP) démolie :	3 027 m <sup>2</sup>
Surface de Planchers (SP) totale créée :	14 200m <sup>2</sup>
Nombre maximal de niveaux de sous-sol :	2 (dont un partiel)
Nombre maximal de niveaux en superstructure :	R+4+attique
Places de stationnement : Nombre de places supprimées :	30 places
Nombre de places créées :	272 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

8 rue de la Malmedonne  
78310 MAUREPAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 56 ' 18 " 27

Lat. 48 ° 45 ' 30 " 23

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Néant

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Néant

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâtiment à usage industriel, société Maurepas Technique d'usinage UGV, réalisation d'ensembles mécaniques pour l'aéronautique. Espaces paysagers et voiries.

Le site est classé en secteur d'Orientation et d'Aménagement (OAP secteur Malmédonne) du PLU approuvé exprimant un processus de densification orienté vers des programmes d'habitat.

Le site se trouve à proximité de zones UBb composé d'ensemble homogène groupés, opérations dites Riboud majoritairement pavillonnaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU a été approuvé le 31 janvier 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Cf. annexe 6 "Localisation des ZNIEFF aux abords du site". Les ZNIEFF (type 1 et 2) les plus proches se trouvent à plus de 1.3km à l'est du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité (environ 1.3km) du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (cf. annexe 7 "Espaces protégés"). La seule réserve naturelle nationale proche du site se trouve au nord de St-Quentin-en-Yvelines, à plus de 5km du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le PPBE (arrêté préfectoral n°SE2012-000 du 02/10/2012) du département des Yvelines compte tenu de sa proximité avec la RN10. Le site du projet se situe en catégorie 1 du tronçon de la RN10 (300m) (cf. annexe 8, "Carte stratégique de type A et B"). Les cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres et ferroviaires des Yvelines sont publiées par arrêté préfectoral n°SE 09-000157 du 5 novembre 2009.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un document valant PPRI. Par arrêté préfectoral du 02/11/1992, d'un périmètre de risque au titre de l'ancien art. R 111-3 du code de l'urbanisme qui régit l'utilisation des sols et l'aménagement dans les zones inondables concernées. En application de l'art. L. 562-6 du code de l'environnement, cet arrêté de 1992 vaut PPRI (cf. annexe 9 "Périmètre du document valant PPRI). Plusieurs ICPE soumis à autorisation et un site classé SEVESO en seuil bas sont localisés dans les communes voisines mais relativement éloignées. A noter que deux sites sont classés SEVESO seuil haut avec servitude, prescrit le 19 mai 2009, se trouvent au sud du projet mais n'affectent pas directement le lieu du projet (cf. annexe 10 "Risques technologiques").
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la classification BASOL. Le site n'est pas concerné par la classification BASIAS. Une étude environnementale a été réalisée par la société SOLPOL afin d'identifier, quantifier et hiérarchiser les éventuels impacts environnant sur le milieu. 14 sondages ont été réalisés (cf. annexe 14 "Localisation des sondages de l'évaluation environnementale"). L'évaluation a démontré la présence de sources potentielles de pollution visibles au droit du site. L'opérateur traitera les sources pour assurer la comptabilité avec la destination de la construction projetée.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les zones de répartition des eaux du bassin Seine Normandie au niveau des nappes de l'Albien (cf. annexe 11 "Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.) bassin Seine-Normandie"). Arrêté préfectoral Zone de répartition des eaux Albien-Néocomien pour le département des Yvelines, le 10/04/2004.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1.4km de distance du projet. Il s'agit d'une directive oiseau. Une directive habitat est également localisée à plus de 5km à l'est du site. (cf. annexe 12 "Espaces classés en zone Natura 2000)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve aux environs de deux monuments historiques ponctuels et d'un ensemble monumental mais pas dans leurs champs de visibilité (500m). (cf. annexe 13 "Les monuments historiques")

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non toutefois en fonction du suivi piezométrique la nécessité de rabattement de nappes pendant le chantier pourra être envisagée.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des terrassements pour réaliser les sous-sols. Une partie des terres est ré-utilisée in situ pour édifier le merlon paysager.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà bâti. Il ne comprend pas de faune et de flore remarquables.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir paragraphe 5.2, le projet est situé hors des périmètres sensibles.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un document valant PPRI (arrêté préfectoral du 02/11/1992). cf. annexe 9 "Périmètre du document valant PPRI".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport de l'évaluation environnementale révèle que les HCT, HAP et COHV mis en évidence au droit des futurs espaces paysagers et voiries, présentent un risque potentiel, entres autres, dans le cas de contacts cutanés, d'ingestion de sol ou d'inhalation de poussières. Dans le cadre des aménagements, la création d'un recouvrement en surface (terre végétale ou remblais d'apport sains sur une épaisseur minimale de 30 cm au droit des espaces paysagers ou enrobé au droit des voiries) avec grillage avertisseur à la base, permettra de s'affranchir de ces risques (les seuls retenus au regard des concentrations mesurées et des aménagements). Le Batiment existant sera désamianté avant démolition.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre des contraintes acoustiques au voisinage de la RN10 (cf. annexe "Cartes stratégiques de type A et B").
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En ne se limitant qu'au terrassement, l'évaluation environnementale prévoit un volume total excédentaire en matériaux d'environ 18 570m<sup>3</sup>: 3 570m<sup>3</sup> de matériaux, soit environ 6426T, pourraient être destinés à une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). 15 000m<sup>3</sup> de matériaux, soit environ 19 500m<sup>3</sup> foisonnés, pourraient être destinés à une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).</p> <p>Le projet n'engendre pas de production de déchets à l'exception des déchets ménagers des logements.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'un bâtiment d'activité par des logements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'avis de l'autorité environnementale sur des projets à proximité, sur le site de la DRIEE.

Aucun autre projet n'est envisagé à proximité du site.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne met pas en cause de sites sensibles et ne présente pas d'enjeux environnementaux importants.  
Il est d'une importance moyenne.  
Les procédés de démolition / terrassement / construction sont de techniques courantes.

Une étude d'impact sur l'environnement ne semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation des ZNIEFF aux abords du site
Annexe 7 : Espaces protégés
Annexe 8 : Carte stratégique des bruits de type A et B
Annexe 9 : Périmètre du document valant PPRI
Annexe 10 : Risques technologiques
Annexe 11 : Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.) bassin Seine-Normandie
Annexe 12 : Espaces classés en zone Natura 2000
Annexe 13 : Les monuments historiques
Annexe 14 : Localisation des sondages de l'évaluation environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

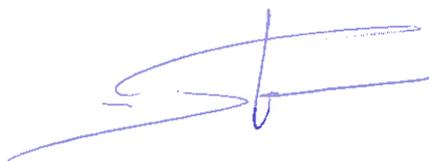
Fait à

*Bardagne Billoncourt*

le,

*23/01/2014*

Signature





SCI MAUREPAS PARC

**Opération de construction de logements à MAUREPAS (78)**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

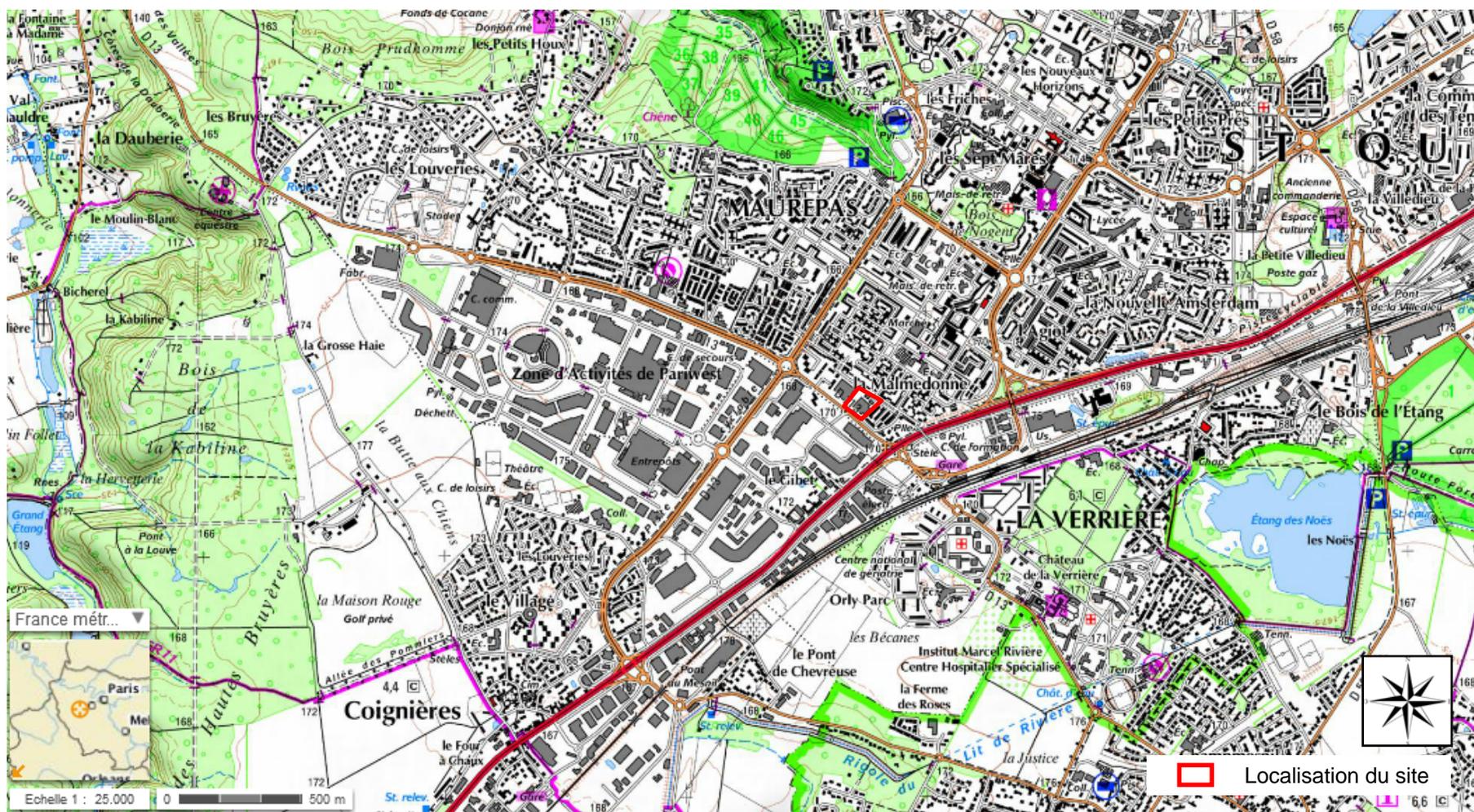
**Annexes visées par les rubriques 8.1 et 8.2 du formulaire de demande  
(CERFA n°14734\*02)**

à l'exception de l'annexe n°1 - cf. rubrique 8.1 - intitulée  
« Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »,  
objet d'un document particulier distinct

**Janvier 2014**

## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 2 : Plan de situation



Source : IGN

## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 3 : Insertion du projet dans l'environnement (1/3)



Avant travaux (Janvier 2014)...



...Après travaux



## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 3 : Insertion du projet dans l'environnement (2/3)



Avant travaux (Janvier 2014)...



... Après travaux



Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 3 : Insertion du projet dans l'environnement (3/3)

Vue aérienne

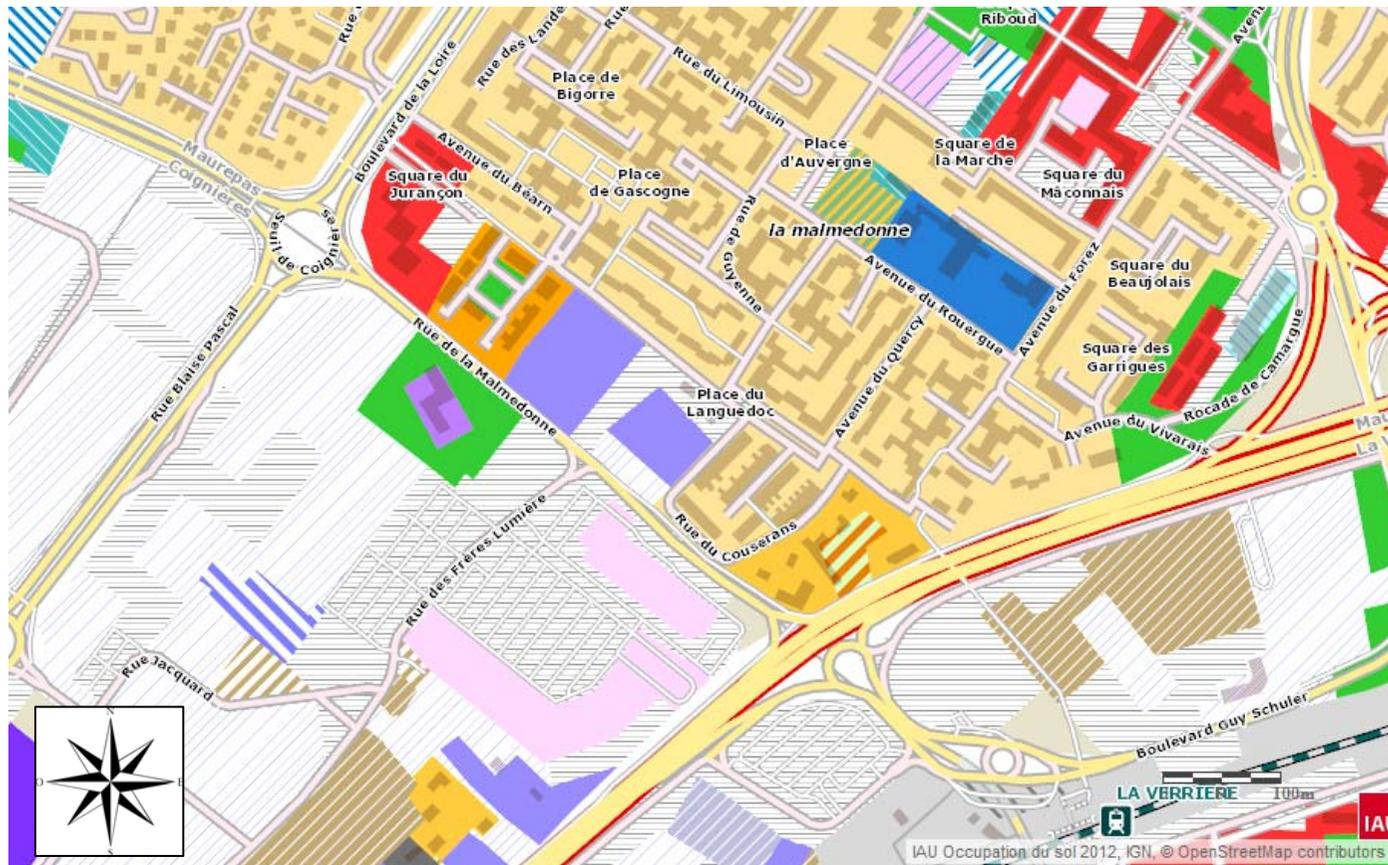


*Source : Google earth*



Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Source : IAU Occupation du sol 2012 ; IGN

-  Espaces verts
-  Habitat collectif
-  Habitat individuel
-  Habitat continu bas
-  Commerces
-  Entrepôts
-  Parc de stationnement
-  Equipements
-  Installation de sport
-  Eau
-  Voie de circulation

## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 6 : Localisation des ZNIEFF aux abords du site



● Localisation du projet

■ ZNIEFF 1

■ ZNIEFF 2

Source : Site INPN, Planet Observer, Cartographie IGN

## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 7 : Espaces protégés



*Source : Site INPN, Planet Observer, Cartographie IGN*

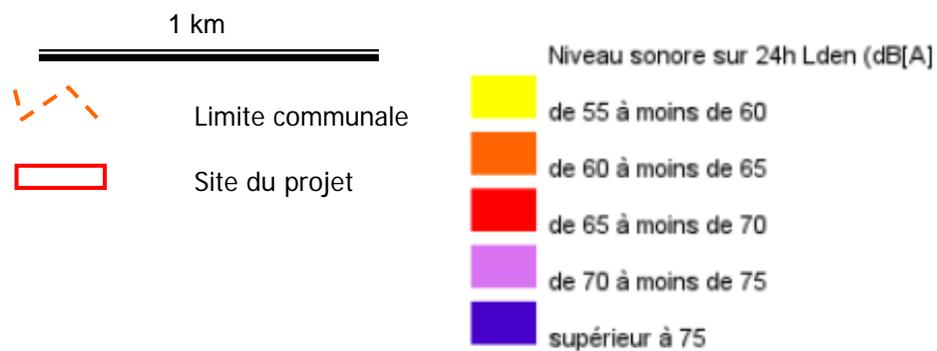
-  PNR Haute Vallée Chevreuse
-  Localisation du projet
-  Réserve naturelle nationale de St-Quentin en Yvelines

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 8 : Carte stratégique des bruits de type A (1/3)

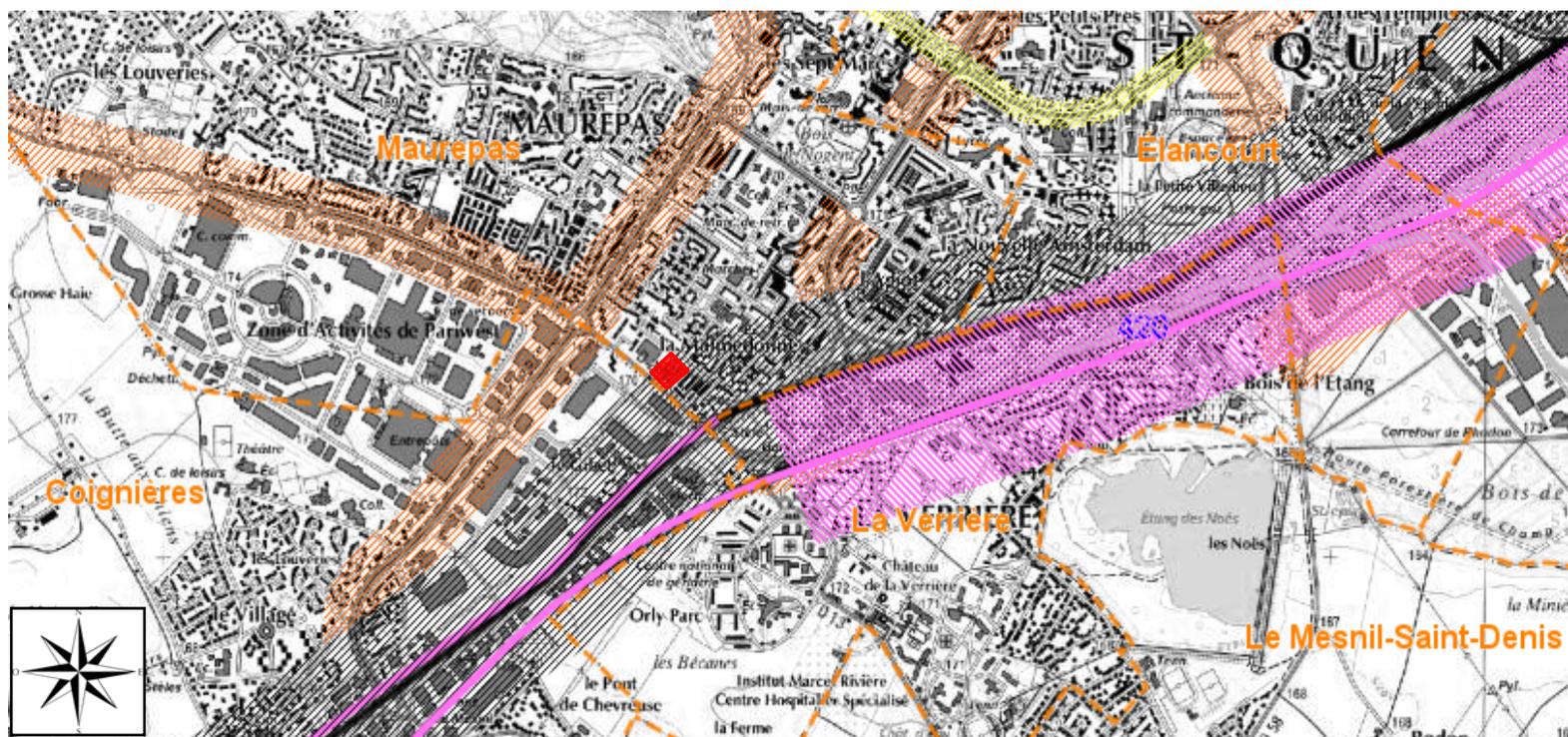


Source : Site de la D.D.T. des Yvelines



Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 8 : Carte stratégique des bruits de type B (2/3)



Source : Site de la Direction Départementale des Territoires en Yvelines

-  Site du projet
-  Catégorie 1 (300m)
-  Catégorie 2 (250m)
-  Limite communale

**Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)**

**Annexe 8 : Classement acoustique des infrastructures de transports terrestres (3/3)**

Arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2000 relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

Les tronçons concernant la commune de MAUREPAS sont listés dans les tableaux suivants :

**Tableau des voies routières non communales**

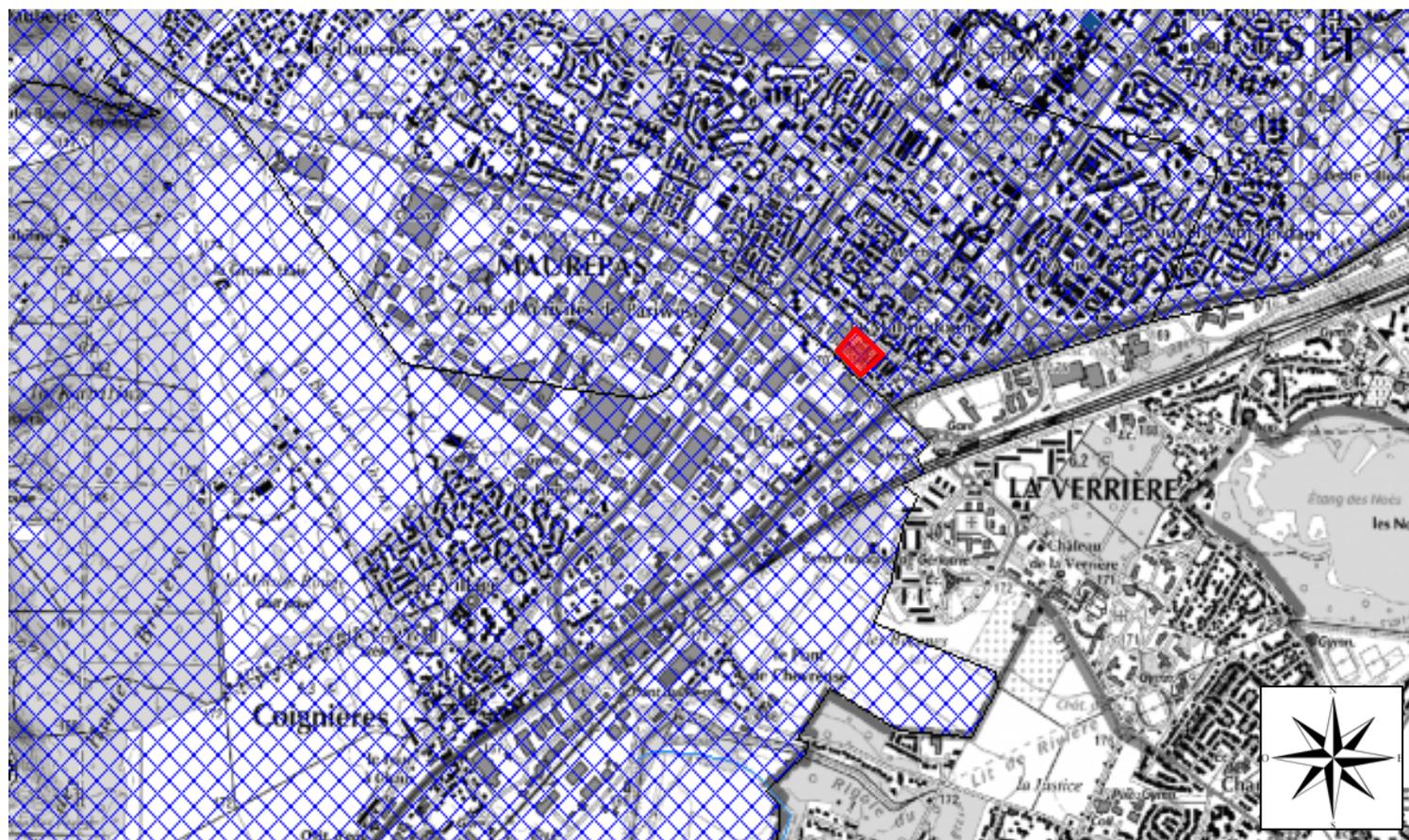
Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
RN 10	Totalité	1	300 m	Tissu ouvert
RD 13	Limite Jouars Pontchartrain - PR 10+655	3	100 m	Tissu ouvert
RD 13	PR 10+655 - PR 11+190 (RN 10)	4	30 m	Tissu ouvert

**Tableau des voies communales**

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
Bd de la Loire	Totalité	3	100 m	Tissu ouvert
Bd du Rhin	Totalité	3	100 m	Tissu ouvert
Bd de Seine	Totalité	4	30 m	Tissu ouvert
Bd Guy Schuler	RN 10 Carrefour des Pyramides	3	100 m	Tissu ouvert
Bd Ressejac Duparc	Rond point des Pyramides - Avenue de Franche Comté	3	100 m	Tissu ouvert
Avenue de la Villedieu	Rond point Jean Moulin - Limite Elancourt	4	30 m	Tissu ouvert

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 9 : Périmètre du document valant PPRI



Source : Site de la DRIEE en Ile-de-France



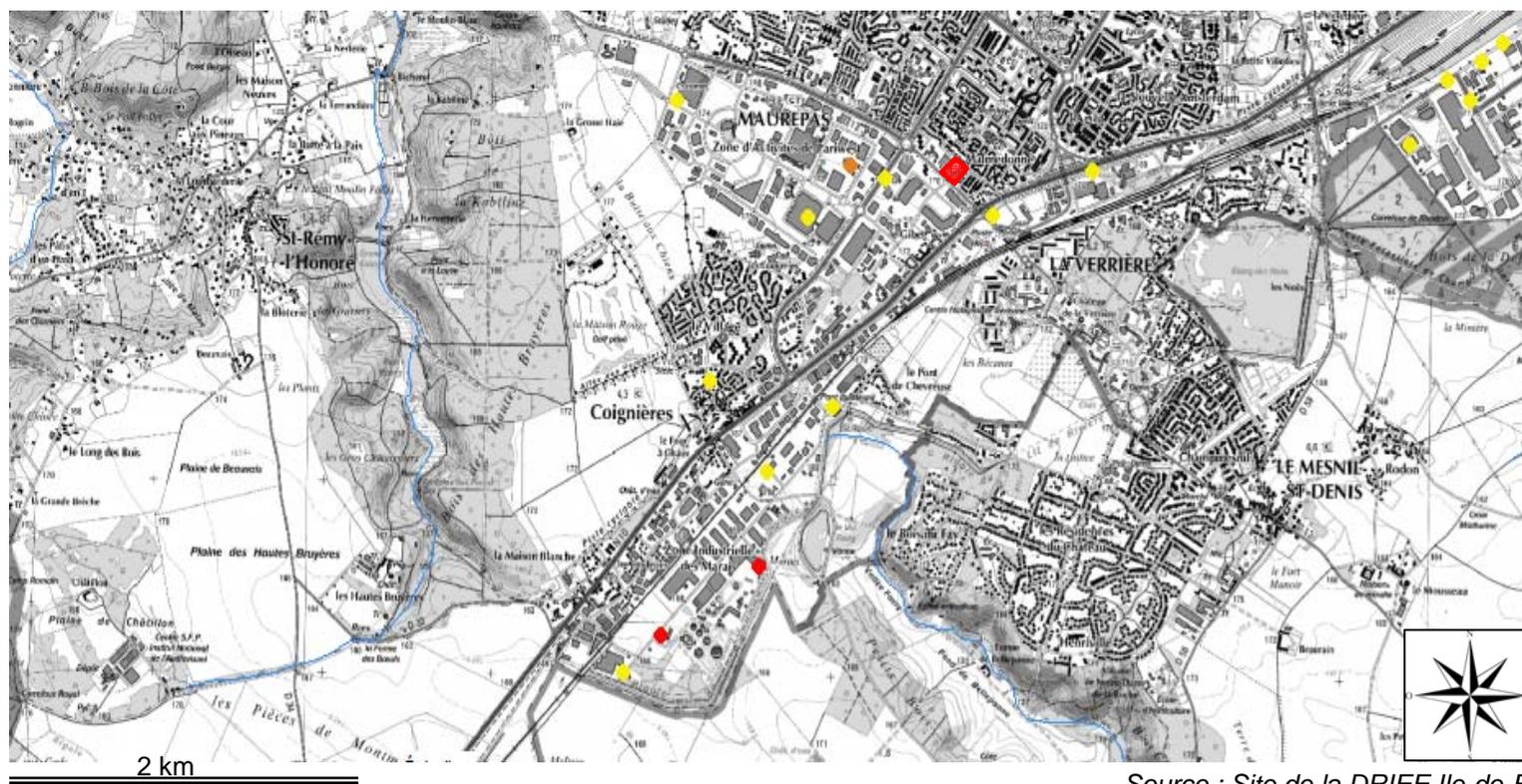
Localisation du projet



Document valant PPRI (existant)

## Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

### Annexe 10 : Risques technologiques (1/2)

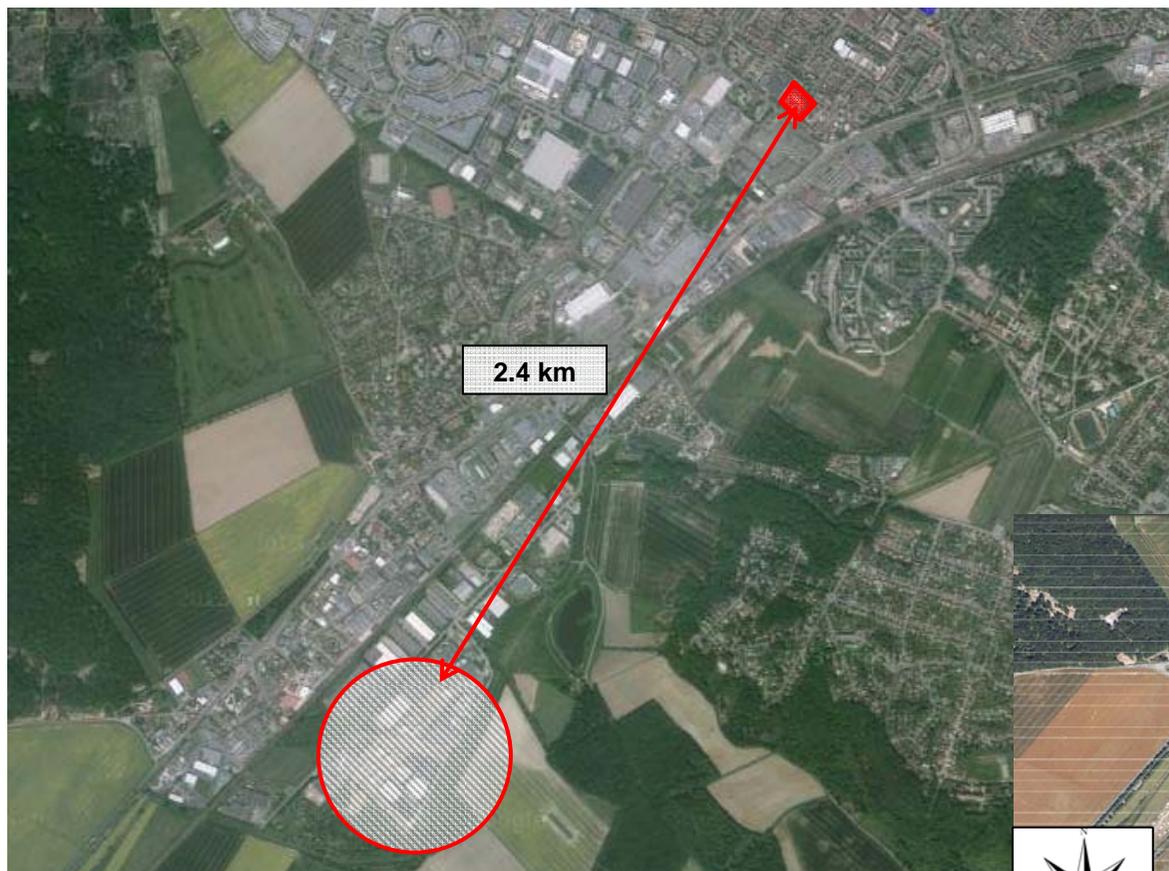


Source : Site de la DRIEE Ile-de-France

-  ICPE SEVESO seuil haut (avec servitude)
-  ICPE SEVESO seuil bas
-  ICPE soumise à autorisation
-  Localisation du projet

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 10 : Risques technologiques (2/2)



Périmètre d'étude du PPRT de COIGNIERES



Source : espace PPRT du site

500m

Source : Google maps



Localisation du projet



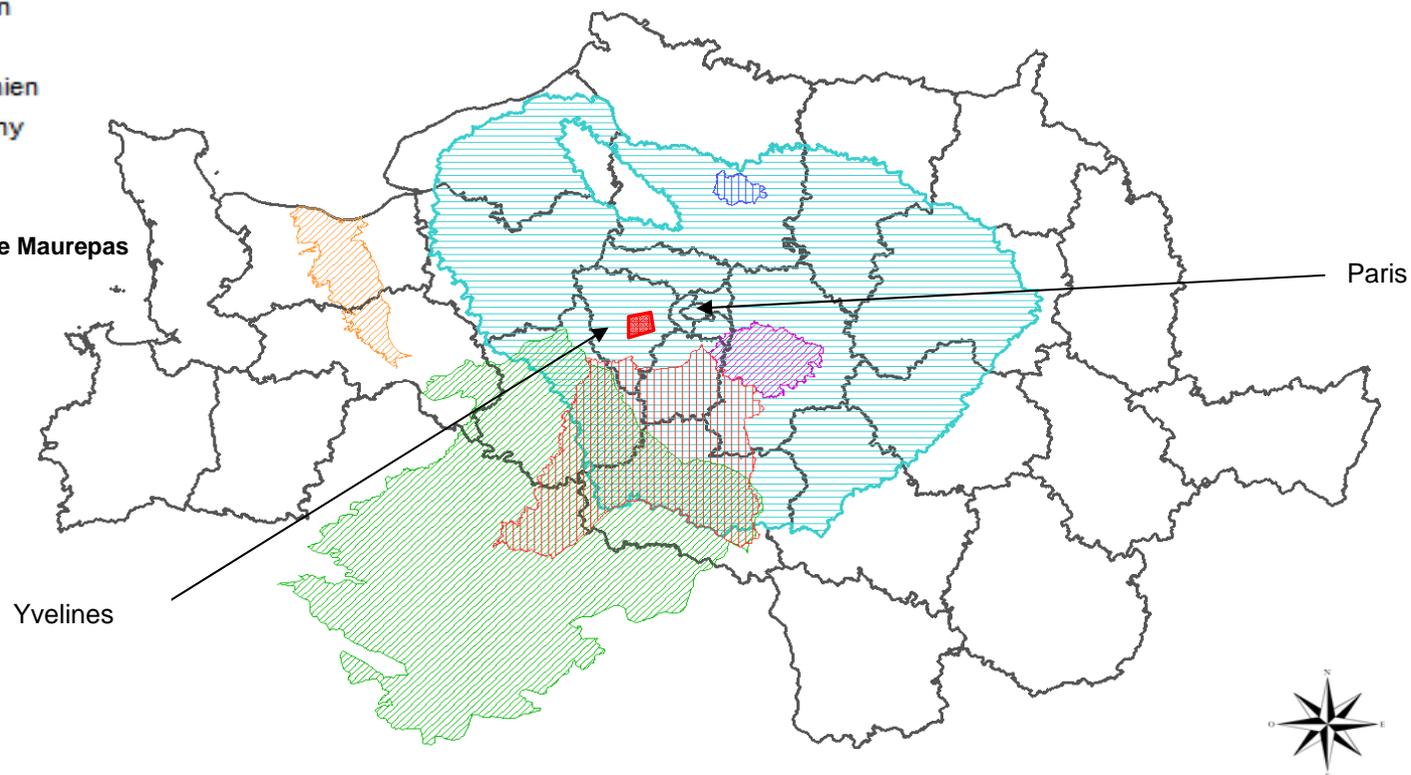
Sites de transports et de stockage RM et TRAPIL (Coignières)

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 11 : Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.) bassin Seine-Normandie

Légende

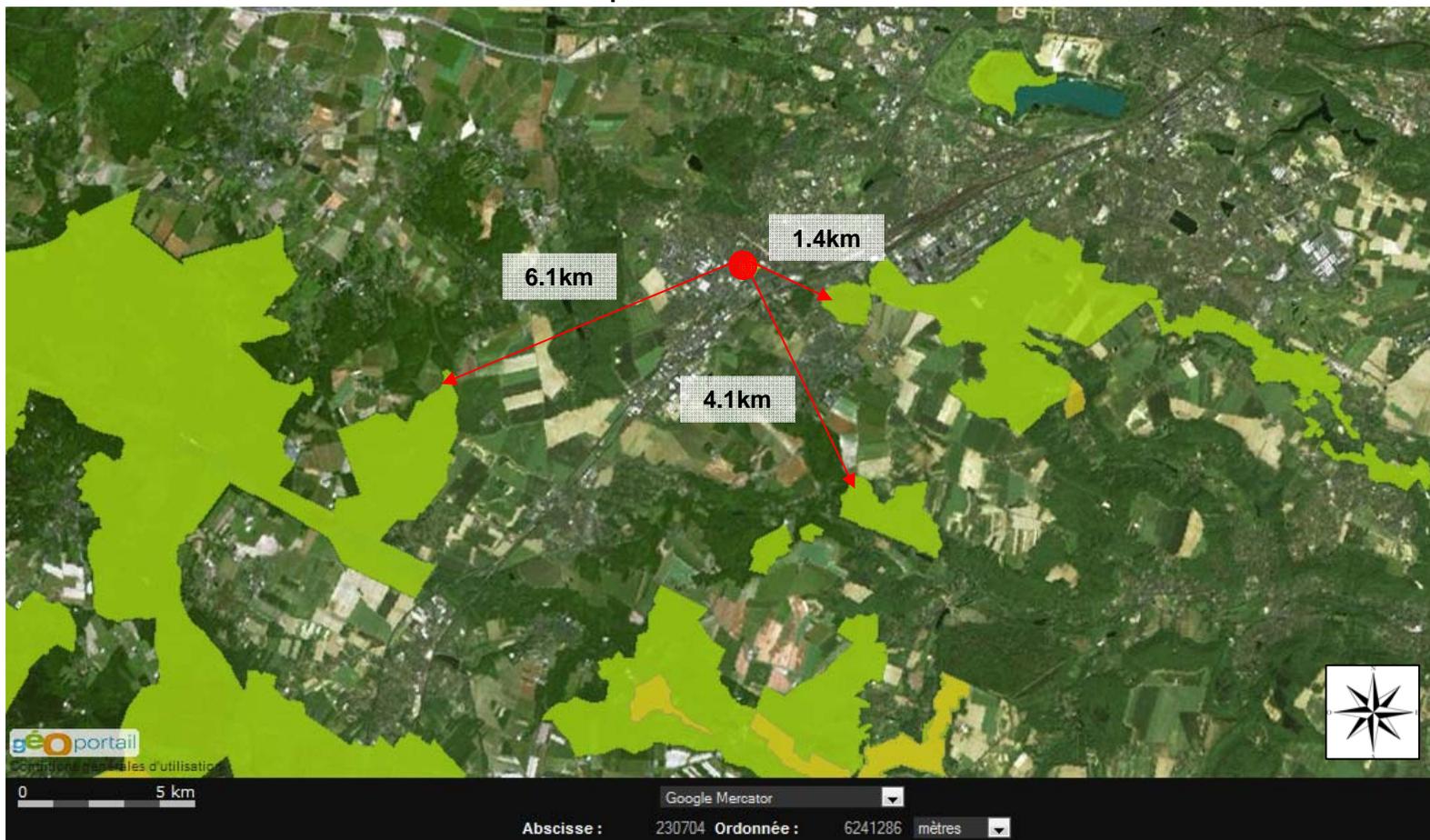
-  Aronde
-  Bathonien
-  Beauce
-  Cenomanien
-  Champigny
-  Albien
-  Secteur de Maurepas



Source : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Ile-de-France / Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 12 : Espaces classés en zone Natura 2000

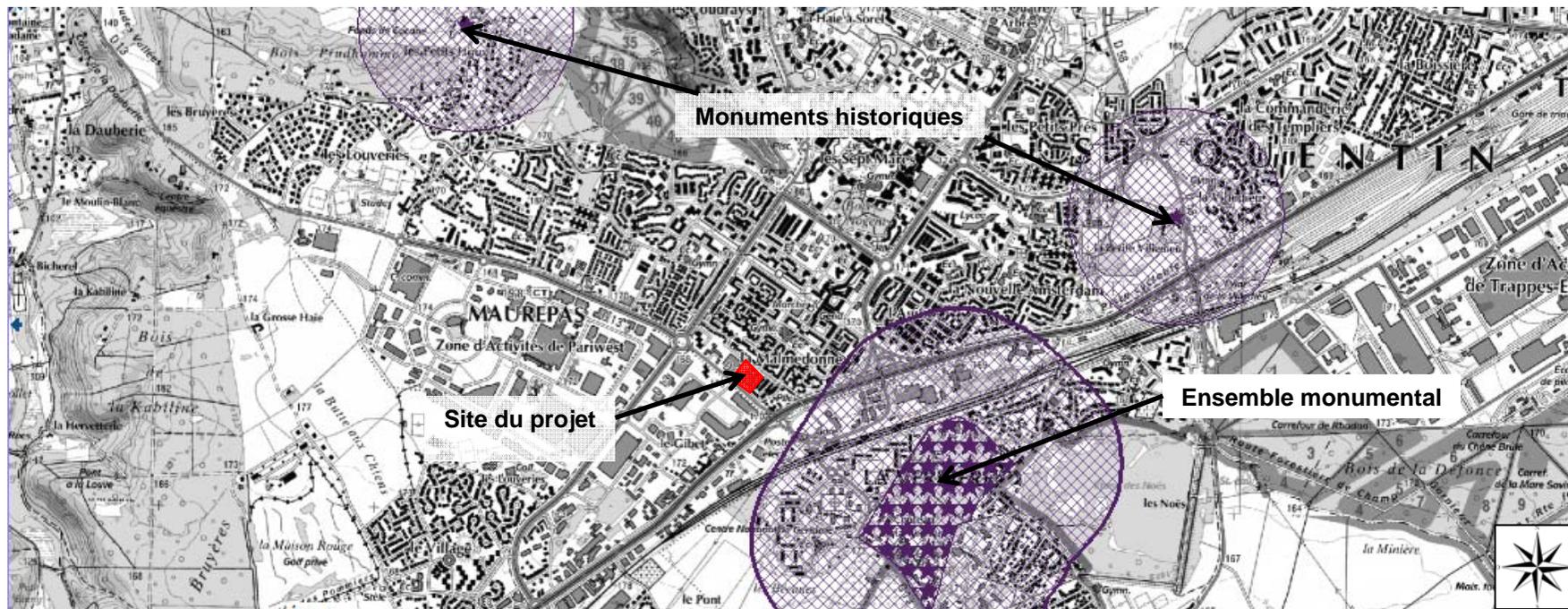


-  Localisation du site
-  Directive oiseaux
-  Directive habitats

*Source : Site INPN, Planet Observer, Cartographie IGN*

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 13 : Les monuments historiques



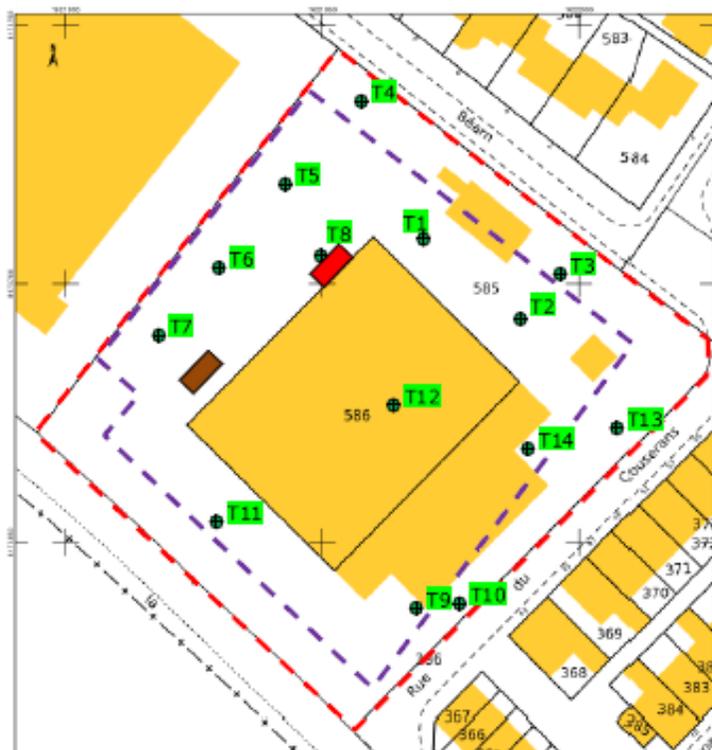
Source : site de la DRIEE en Ile de France



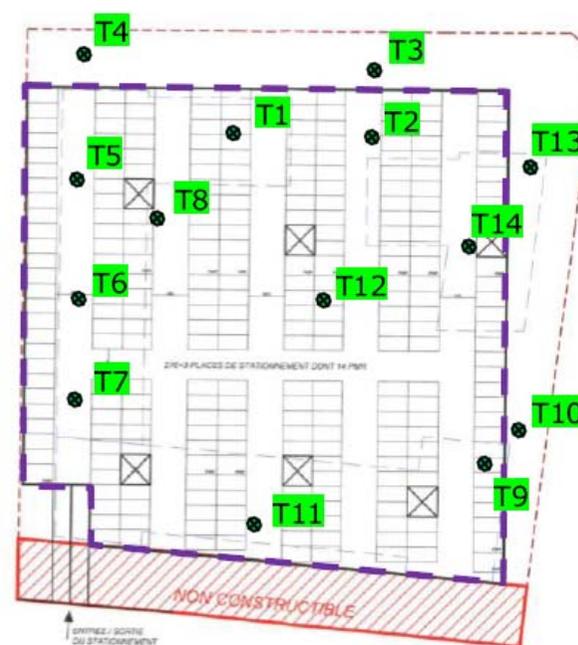
Champ de visibilité (500m)

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 14 : Localisation des sondages de l'évaluation environnementale



Plan de l'existant



Plan de projet



	Limite de la zone d'étude		Cuves à fioul enterrés
	Limite du niveau de sous-sol		Bac à graisse
			Sondage à la tarière